DOSSIER DE PRESSE EOLE

INAUGURATION DE LA PASSERELLE « MODES DOUX » DE BEZONS - Nanterre - Carrières sur Seine

EOLE au service de la multimodalité décarbonée.

15 SEPTEMBRE 2022

SNCF Réseau livre une nouvelle réalisation, avec l'ouverture au public de la passerelle « modes doux » de Bezons, permettant de relier Nanterre (92) et Houilles/ Carrières sur Seine (78), en franchissant la Seine au-dessus de l'Île Saint-Martin.

Cette passerelle est le fruit de l'écoute des territoires riverains du projet Eole. C'est pendant la concertation sur les travaux du nouveau viaduc ferroviaire de Bezons qu'est née l'idée de profiter des très importants travaux à venir pour réaliser une infrastructure supplémentaire, réservée à la mobilité non motorisée.

La nouvelle voie, longue de plus d'un kilomètre, comprend une chaussée dédiée aux vélos et une chaussée réservée aux piétons, accessible aux personnes à mobilité réduite. En offrant un nouveau franchissement de la Seine, elle réduit fortement les temps de trajet pour de nombreux riverains. Par exemple, on peut désormais relier en vélo le centre-ville de Houilles et l'université de Nanterre en moins de 15 minutes (deux fois plus vite qu'auparavant).

La passerelle « modes doux » de Bezons est une illustration de la stratégie de multimodalité décarbonée, qui unit tant les financeurs du projet Eole que les cinq financeurs de cette passerelle (Région Île-de-France, Conseil Départemental des Yvelines, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et la ville de Nanterre). Il est symbolique qu'elle devienne réalité à un moment où tant d'événements appellent à développer les alternatives à la voiture individuelle, particulièrement en zone urbaine.

Le Projet Eole :

Le projet Eole a pour but de prolonger le RER E vers l'Ouest, en direction de Nanterre puis de Mantes-la-Jolie. Avec 55 kilomètres de voies neuves ou rénovées, la nouvelle ligne offrira à ses 700 000 voyageurs quotidiens d'importants gains de temps, d'est en ouest de l'Île-de-France.

Grâce à sa nouvelle infrastructure souterraine de 8 kilomètres équipée de la technologie NExTEO (le contrôle automatique du trafic), et à un matériel roulant de nouvelle génération (le RER-NG), les voyageurs pourront circuler dans le nouveau tunnel jusqu'à 120 km/h.

La nouvelle ligne E du RER permettra de désaturer les tronçons centraux des RER A, B et D, ainsi que la gare Saint-Lazare. Elle renforcera la fluidité des transports, en étant la ligne la plus interconnectée d'Île-de-France (connexions avec tous les RER, 7 lignes Transilien, 10 lignes de métro, 5 lignes de tramway, plus de cent lignes de bus et, d'ici quelques années, des lignes du Grand Paris Express).

Le Projet Eole est financé par huit partenaires (État, Région Île-de-France, Société du Grand Paris, Ville de Paris, Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, Conseil Départemental des Yvelines, Île-de-France Mobilités et SNCF Réseau). Le matériel roulant est entièrement financé par Île-de-France Mobilités.

La passerelle mode doux du “Pont de Bezons” :

Cette passerelle a pu voir le jour grâce à la construction du pont ferroviaire de Bezons, et à la **collaboration fructueuse** de l’ensemble des partenaires locaux, collectivités, élus et des financeurs du projet.

Le chantier du raccordement de Bezons est symbolique à plusieurs titres. D’abord, il crée **le lien indispensable** entre la nouvelle infrastructure et celle déjà existante ; sans ce dernier, on ne pouvait pas envisager cette nouvelle ligne qui relie l’Île-de-France d’est en ouest.

La nouvelle passerelle pour piétons et vélos a été rendue possible grâce à l’opportunité d’une **logique de mobilité**, puisqu’elle permettra de relier les départements des Yvelines aux Hauts-de-Seine. Les ouvrages ont été construits dans un **cadre exceptionnel**, en bords de Seine entourés d’une nature généreuse, ce qui rend la passerelle toujours plus belle à chaque passage.

Pour comprendre le projet en grand : cliquez-ici

La passerelle mode doux en chiffres :

- 377 mètres de long
- 5 mètres de large
- 19 tronçons de poutres
- 5 phases de lançages principales
- 2 grutages : la travée la plus imposante mesure environ 40 mètres de long pour 6 mètres de large et pèse 130 tonnes
- 930 tonnes de charpente pour le tablier et 200 tonnes pour les 10 consoles métalliques
- 455 m3 de béton pour le tablier et 6000 m3 pour les appuis de l’ouvrage

Une histoire humaine et un engagement sociétal fort

Ce chantier est l'histoire d'une équipe qui a œuvré, avec engagement, pendant toute la phase de génie civil.

Grutage de la passerelle – mai 2020

Mise en place du « bow string » - juin 2019

Ce chantier a aussi permis de renforcer notre engagement sociétal et la démarche d'insertion professionnelle ambitieuse portée par le projet, ainsi que d'apporter des **effets positifs** aux territoires traversés.

En effet, le projet Eole a mis en place pour l'ensemble de ses marchés de travaux, une clause d'insertion professionnelle **ambitieuse** allant au-delà des usages en la matière (autour de 5%) avec **7%** des heures travaillées au bénéfice d'un public éloigné de l'emploi.

Plus qu'un objectif quantitatif, de 700 000 heures d'insertion en 7 ans, c'est surtout **un objectif qualitatif** qui est porté par le projet avec des **parcours qualifiants** permettant un retour à l'emploi durable sur des profils et des métiers dont on sait le besoin et l'offre pour cette prochaine décennie avec tous les projets franciliens de mobilité.

Pour cela, dès 2016, la direction de Projet SNCF Réseau, a mis en place une démarche interdépartementale inédite en **co-pilotage** avec le Préfet des Hauts-de-Seine associant les acteurs de l'emploi et de l'insertion des Hauts-de-Seine et des Yvelines (MEF de Nanterre et ActivitY pour les Yvelines).

Avec sur le terrain, la mise en place de deux facilitatrices qui a permis un accompagnement et un suivi quotidiens auprès des personnes éloignées de l'emploi et des entreprises, **gage de la réussite de cette démarche**.

Ce dispositif a permis dès 2021 de dépasser l'objectif fixé pour 2024 et dépasse **le million d'heures réalisés.**

Alors un grand merci et un grand bravo à toutes et tous !

La preuve en chiffres de cette réussite (pour le chantier de Bezons) :

- 52 213 heures en insertion professionnelle
- 8,6 % des heures travaillées au total
- 86 personnes (CDI de chantier, IEA …)
- 2 personnes embauchées en CDI par Eiffage Génie Civil à la suite du chantier
- Eiffage Génie Civil est aussi une des seules entreprises à avoir eu recours à une entreprise adaptée pour l'entretien de ses bureaux et des bases vie qui a été réalisé par 8 personnes de SICOMEN

Les grands bénéfices de cette passerelle :

La multimodalité décarbonée : un nouveau lien pour les piétons et les cyclistes entre les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, entre les communes de Bezons et de Nanterre.

L'accessibilité : la liaison douce permet l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le temps de parcours raccourci : dès 2022, 15mn en vélo entre la Gare de Houilles Carrières-sur-Seine et Nanterre Université, au lieu de 30mn aujourd'hui

Le calendrier de construction de l'ouvrage (bow-string compris) :

- 2017 : Travaux préparatoires de déviation des réseaux
- Fin 2017 : Démarrage des travaux des ouvrages d'art
- 2018 - 2019 : Réalisation des piles dans la Seine
- 2019 : Mise en place du tablier Bow-string
- 2020 : Mise en place des tabliers sur la Seine
- 2020 - 2021 :
    - Finalisation du Génie Civil et démarrage des équipements ferroviaires
    - Grutage des dernières travées de la passerelle modes doux
- 2022 :
    - Fin des travaux ferroviaires
    - Mise en service de la passerelle mode doux

Les partenaires :

Le montant total des travaux pour les ouvrages d'art est de 60 millions d'euros (Projet Eole) **dont 8,2 millions pour la passerelle modes doux, financée par :**

- La communauté d'agglomération Saint-Germain Boucle de Seine : 25%
- Le CD 78 : 25%
- Le CD 92 : 25%
- La Région : 24,21%
- La ville de Nanterre : 0,79%

Équipes travaux de l'opération :

- Maîtrise d'ouvrage : Direction de Projet Eole-SNCF Réseau
- Maîtrise d'œuvre générale : SNCF Réseau, Ingénierie & Projets, Direction des Projets Franciliens
- Maîtrise d'œuvre « Études » : SNCF Réseau, Ingénierie & Projets, Direction des Projets Franciliens, Pôle Études
- Entreprise générale (mandataire) : Eiffage Génie Civil
- Entreprises : Spie Fondations, pieux et fondations ; ETMF : travaux en site fluvial ; Eiffage Métal : charpente métallique

Contacts Presse :

Armelle Lagrange
Directrice des Relations Institutionnelles et Communication
Armelle.lagrange@rer-eole.fr

Anne Le Garrec
Responsable Communication
Anne.legarrec@rer-eole.fr

A propos de la CASGBS

Circuler plus sereinement à vélo dans l'Agglo

L'Agglo a inscrit dans son Projet de territoire sa volonté de développer la pratique des modes actifs en déployant notamment le Plan Vélo. Élaboré en étroite collaboration avec les communes et adopté en 2019, ses objectifs sont de :

→ **De réaliser 80 kilomètres d'itinéraires cyclables supplémentaires**, sécurisés et visant à supprimer les discontinuités du réseau cyclable existant et traiter tous les « points », notamment les franchissements de la Seine ou d'infrastructures, pour améliorer la circulation des cyclistes (création de la passerelle piétons et cyclistes Eole, études de franchissement pour les ponts de Chatou, du Pecq...)

→ **Développer les services vélo** tels que des stationnements sécurisés et des ateliers de réparation pour lever les freins à la pratique

→ **Prioriser le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes** dans les projets d'aménagement d'espaces publics pour encourager la pratique de la marche et du vélo

Les chiffres clefs du PLAN VÉLO de la CASGBS :

- Budget du Plan Vélo : **39 M€**
- Itinéraires cyclables à terme : **80 km**
- Itinéraires cyclables à l'étude : **30 km environ**
- Lancement de nouvelles études en 2022
    - Berges de Bezons : 2 km
    - RER Vélo : 48 km
- Itinéraires en forêt de Saint Germain et Marly : 71 km déjà aménagés en lien avec l'ONF
- Itinéraires cyclables réalisés : 4,7km (Marly-le-Roi, Saint Germain en Laye, Croissy sur Seine, Bezons, Houilles)
- Itinéraires cyclables en travaux en 2022
    - Berges du Mesnil-Le-Roi : 4 km
    - Pistes cyclables : 4,7 km (Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye, Croissy-sur-Seine, Bezons, Houilles)

- Près de 1 500 places de stationnement financées
- Une trentaine de stations de gonflages et réparation sur le territoire
- Des campagnes de réparation vélo et de marquage vélo et trottinettes toute l'année
- Des comptages vélos annuels

A propos du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Le Département des Hauts-de-Seine a mis en place en 2022 son nouveau « Plan Vélo », dont la réalisation s'étendra jusqu'en 2028, permettant ainsi d'aménager des pistes cyclables sur près de 120 kilomètres.

Le « Plan Vélo » s'inscrit dans la politique environnementale menée par le Département des Hauts-de-Seine et permet notamment une accélération sans précédent pour l'aménagement des pistes cyclables : **33 km** de pistes en **2000** contre près de **250 km** en **2028** sur l'ensemble du territoire. De plus, il participe activement au développement de la pratique du vélo avec l'aménagement de pistes cyclables sécurisées, le développement des stationnements, la mise en place de services associés, etc.

Un maillage cohérent avec le réseau cyclable existant sera assuré, compatible avec le RER vélo de la Région Île-de-France, permettant de se rabattre vers les gares, de rejoindre les équipements départementaux et les itinéraires touristiques. Le développement de ces infrastructures permettra également la réalisation de cinq grands itinéraires interdépartementaux avec les Yvelines mais aussi la sécurisation et le jalonnement des trois véloroutes touristiques.

« Ce Plan Vélo est un plan d'action concret, à la fois ambitieux et réaliste, issu d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre que nous sommes pleinement engagés en faveur d'une transition écologique pragmatique, pour continuer à améliorer les conditions de vie de chacun d'entre nous et à renforcer l'attractivité de notre territoire. »

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine

Quelques chiffres clés du Plan Vélo du Département des Hauts-de-Seine :

Ce qui a déjà été réalisé par le Département

- **151 km** (chiffres de début 2021), soit **38,8%** des routes départementales
- **50,3 km** de pistes aménagées de façon temporaire pendant la crise sanitaire
- Des sas vélo aménagés aux feux tricolores et panneaux de priorité vélo installés

Les aménagements prévus d'ici à 2028

- **150 millions d'euros** engagés par le Département des Hauts-de-Seine
- **120 km** d'itinéraires cyclables
- **5** grands itinéraires interdépartementaux
- **3** véloroutes touristiques entièrement jalonnés
- De nouveaux services pour les vélos